

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/08/2026 - B2026/012311 - 2001 B 00377 - 438 128 969 - A.B.I.S RHONE
ALPES

Désignation de l'entreprise : SARL ABIS RHONE ALPES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 4 Allée de l'Electronique		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 3 8 1 2 8 9 6 9 0 0 0 5 4		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le. 31122025	N-1 31122024					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	26 545	25 898	646	999
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV	AW					
Participations		CS	CT					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI					
	TOTAL (II)	BJ	BK	26 545	25 898	646	999	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	46 566	46 566	65 337	
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	404 986	404 986	184 652	
		Autres créances (3)	BZ	CA	102 227	102 227	60 448	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	17 239	17 239	23 895		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	1 679	1 679	1 186		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	572 698	572 698	335 517		
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	599 242	25 898	573 344	336 516	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise SARL ABIS RHONE ALPES			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :7.775.....)	DA	7 775	7 775
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	777	777
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	1 288	
	Report à nouveau	DH		(1 843)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 276	3 131
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		DL	21 116	9 840
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	59 620	57 080
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	422 995	156 024
	Dettes fiscales et sociales	DY	56 252	38 069
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	13 360	75 504
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	552 228	326 676
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	573 344	336 516
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	552 228	326 676
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ABIS RHONE ALPES							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 278	FB		FC	2 278	99 533	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	1 178 899	FH		FI	1 178 899	895 857	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 181 177	FK		FL	1 181 177	995 390	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI			
	Autres produits (1) (11)					FQ	130	1 609	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 181 308	996 998	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	16 000	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	438 172	437 668
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	18 771	5 169
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	397 759	275 740
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	7 439	4 433
	Salaires et traitements *						FY	232 357	192 632
	Cotisations sociales (10)						FZ	72 325	56 331
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	353	60
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						GI		
	Autres charges (12)						GE	315	6
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 167 491	988 038	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	13 816	8 961	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Pdots nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières						G2		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 540	5 830
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 540	5 830	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 540)	(5 830)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	11 276	3 131	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SARL ABIS RHONE ALPES		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 181 308
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 170 032
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	11 276
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	270
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles dont cotisations facultatives Madelin A10 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	A8	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **573 344 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 181 308 euros** et un total **charges** de **1 170 032 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **11 276 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Concernant les immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications applicables à certaines entités (décret du 30 décembre 2005), ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, ou en fonction du rythme de consommation des avantages économiques.

Les durées et les modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Installations techniques :1 an en mode linéaire
Outillage industriel : 3 à 10 ans en mode linéaire
Matériel de transport :3 ans en mode linéaire

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres informations

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité a appliqué le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce nouveau règlement modifie notamment la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges ainsi que certaines règles de classement des produits et charges.

L'application de ce texte constitue un changement de méthode comptable au sens du Plan comptable général. Conformément aux dispositions transitoires, les impacts liés à ce changement de méthode ont été déterminés et comptabilisés selon les principes prévus par le règlement.

Sur cet exercice 2025, il n'y a eu aucun impact significatif sur les postes de bilan et

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

sur le compte de résultat. L'incidence sur le résultat d'exploitation et sur le résultat courant est nulle.

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		510,00	15,2449	7 774,90
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		510,00	15,2449	7 774,90

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		245 840
Autres créances clients CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	245 840	245 840

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		237 693
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN.- FACTURES NON PARVENUES</i>	223 149	223 149
Dettes fiscales et sociales <i>ORG.SOCIAUX - CHARGES A PAYER</i> <i>TAXE D'APPRENTISSAGE LIBERATOIRE</i>	1 038 146	1 184
Autres dettes <i>CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR</i>	13 360	13 360

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 679	1 679
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 679

A.B.I.S RHONE ALPES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 774,90 euros
Siège social : 4 Allée de l'Electronique
42000 SAINT ETIENNE
438 128 969 RCS SAINT ETIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 11 276,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	11 276,10 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte « **autres réserves** ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 juin 2026 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Maud SERVAJEAN

